

N° 22/DEC/199

DÉCISION DU MAIRE

PRESTATIONS D'INSTALLATION DE STANDS POUR LES RENCONTRES DE L'EMPLOI DU 20 OCTOBRE 2022 AU COMPLEXE SPORTIF A. & E. COTTON

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec le prestataire L'AGENCE DE PROD – 169 Rue du Bocage, 76720 AUFFAY ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire privé l'installation de stands, comprenant location, montage et démontage, ainsi que la préparation du sol, les 18 et 21 octobre 2022, dans le cadre des « Rencontres de l'Emploi 2022 » du 20 octobre 2022 de 9 heures 30 à 16 heures 30, au complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la société L'AGENCE PROD, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 17.234,40 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 6 octobre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

14 OCT. 2022

14 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

